

PLAN LOCAL d'URBANISME

Dossier approuvé

Fortschwihr



5.4. Annexes : zones à risque d'exposition au plomb

Révision du P.O.S.-P.L.U.
Projet approuvé par Délibération du Conseil
Municipal du 17 février 2014

Le Maire



17 février 2014

L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949.

Le risque d'exposition au plomb est donc mentionné dans la présente annexe à titre d'information conformément aux dispositions de l'article R123-13 du Code de l'Urbanisme (décret n°2004-531 du 09/06/2004 et décret n°2006-474 du 25/04/2006).